

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'État

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.

Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Arrivée de LL. AA. SS. la Princesse Héritière et le Prince Pierre.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine autorisant l'acceptation et le port d'une décoration.

Ordonnance Souveraine autorisant l'acceptation d'un legs. Arrêté municipal concernant la circulation.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Avis relatif à la liste électorale.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Nécrologie.

Société de Conférences. — Quelques Mystères de l'Histoire, par M^{me} la Baronne Orczy ; Les Cultures de l'Afrique Occidentale Française, par le R. P. Pimolé.

LA VIE ARTISTIQUE :

Théâtre de Monte-Carlo. — La Vie de Bohème. Au Concert Classique.

Annexe au « Journal de Monaco » :

CONSEIL NATIONAL. — Compte rendu de la séance du 12 décembre 1927.

MAISON SOUVERAINE

LL. AA. SS. la Princesse Héritière et le Prince Pierre, de retour de Leur voyage en Amérique, Sont arrivés dans la Principauté, dimanche dernier, par le rapide de 12 h. 4.

A Leur descente du train, Leurs Altesses ont été reçues par : S. Exc. M. Maurice Piette, Ministre d'Etat ; M^{me} la Comtesse Gastaldi, Dame d'honneur ; le Capitaine Millescamps, Officier d'ordonnance du Prince Souverain ; le Docteur Louët, Premier Médecin. M. Paul Noghès, Secrétaire particulier de la Princesse Héritière et du Prince Pierre s'était rendu à Nice au devant de Leurs Altesses Sérénissimes.

Au Palais princier, Leurs Altesses Sérénissimes étaient attendues par : MM. A. Fuhrmeister, Conseiller privé, Directeur du Cabinet civil du Prince Souverain ; Mauran, Chef du Cabinet civil ; A. Blanchy, Sous-Chef du Secrétariat particulier ; Labande, Conservateur des archives du Palais ; Capitaine Bernard, Commandant du Palais ; Kreichgauer, Attaché au Cabinet civil.

PARTIE OFFICIELLE

N° 659.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Sur le rapport du Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

S. Exc. M. Maurice Piette, Notre Ministre d'Etat, est autorisé à accepter et à porter

la Croix de Grand Officier de l'Ordre de Léopold II qui lui a été conférée par S. M. le Roi des Belges.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à New-York (Etats-Unis d'Amérique), le treize janvier mil neuf cent vingt-huit.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 660.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu le testament olographe de la demoiselle Ernestine-Claire-Emma Boissaye, en date, à Monaco, du 15 mars 1909 ;

Vu l'acte de décès de la testatrice, survenu le 2 juillet 1926, à l'Asile de Saint-Vincent-de-Paul, à La Teppe, près Tain (France) ;

Vu la demande à Nous adressée, en date du 26 décembre 1926, par laquelle la Supérieure Générale des Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul et la Supérieure de l'Asile Saint-Vincent-de-Paul, sis à La Teppe (France), sollicitent l'autorisation d'accepter le legs fait au dit asile ;

Vu les justifications jointes à la dite demande et les pièces régulièrement produites ;

Vu l'article 778 du Code Civil ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

La Supérieure Générale de la Compagnie des Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul de France, autorisée par Décret impérial Français du 8 novembre 1809, et la Supérieure de l'Etablissement dit Asile Saint-Vincent-de-Paul, sis à La Teppe (France), autorisé par Décret impérial Français du 6 août 1859, sont autorisées à accepter le legs gratuit fait à cet établissement par la demoiselle Ernestine-Claire-Emma Boissaye, en son vivant domiciliée Casa Emma, 20, boulevard des Moulins, Monte-Carlo, suivant son testament olographe en date, à Monaco, du 15 mars 1909, et consistant dans les immeubles sis dans la Principauté, ci-après énumérés :

Villa Sans-Souci, boulevard Peirera, Monte-Carlo ;

Maison Brégnat, avenue Saint-Laurent, Monte-Carlo ;

Casa Emma, boulevard des Moulins, Monte-Carlo ;

l'usufruit des dits immeubles étant réservé au Docteur François Petit-Brégnat.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à New-York (Etats-Unis d'Amérique), le vingt janvier mil neuf cent vingt-huit.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Nous, Maire de la Ville de Monaco, Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, Chevalier de la Légion d'honneur ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 11 juillet 1909 ;
Vu la Loi Municipale du 3 mai 1920 ;

Arrêtons :**ARTICLE PREMIER.**

A partir du samedi 11 février 1928, la circulation des véhicules est rétablie normalement sur toute la longueur du Boulevard Charles III.

ART. 2.

Notre Arrêté du 20 juillet 1927 est rapporté.

Monaco, le 8 février 1928.

Le Maire,

(Signé :) ALEX. MÉDECIN.

AVIS & COMMUNIQUÉS

Le Maire de Monaco a l'honneur d'informer les électeurs que, conformément aux dispositions de l'article 21 de la loi sur l'organisation municipale du 13 mai 1920, les demandes en inscription ou en radiation sur la liste électorale de 1928 doivent être formées, à peine de déchéance, dans le délai de quinze jours, à partir d'aujourd'hui, au Secrétariat de la Mairie, où sont déposés les tableaux contenant les modifications apportées à cette liste.

Monaco, le 10 février 1928.

Le Maire, ALEX. MÉDECIN.

ÉCHOS & NOUVELLES

Léon Jehin, qui vient de mourir, et dont la perte sera vivement et longtemps ressentie, ici, appartenait à la catégorie de ceux qui forcent l'estime. Le distingué et vénéré maître de chapelle de S. A. S. le Prince de Monaco était un grand honnête homme, un loyal artiste qui honorait bellement la profession qu'un secret instinct l'avait poussé à choisir.

Léon Jehin avait la plus haute idée de la fonction de chef d'orchestre qu'il exerçait avec une parfaite conscience et un dévouement sans bornes. S'efforçant d'interpréter avec une scrupuleuse fidélité et le plus infini respect la pensée des compositeurs anciens et modernes, pour lui, nul bonheur ne se pouvait comparer à la satisfaction qu'il éprouvait lorsqu'il était à la tête d'un orchestre. « La musique est ma vie ; en dehors d'elle je ne ressens aucune joie. » On comprenait combien ces lignes, qu'il nous adressa, un jour, étaient d'une vérité absolue, rien qu'en le voyant au pupitre, le bâton à la main.

Né à Spa, mais naturalisé français, Léon Jehin, après de solides études au Conservatoire de Bruxelles, où il fut lauréat de violon, de fugue et d'harmonie, débuta comme chef d'orchestre à Anvers voilà près de 47 ans. Ensuite, maître batteur de mesures au Théâtre de la Monnaie de Bruxelles, à Aix-les-Bains ; à Royan, au Covent-Garden de Londres, à l'*Imperial Institut* placé sous la présidence du Prince de Galles, il se fixa définitivement à Monte-Carlo.

Pendant une longue suite d'années, il donna pleinement sa mesure et conquit une légitime autorité. Nous ne rappellerons pas toutes les œuvres inédites qu'il eut l'honneur de diriger pour la première fois à Monte-Carlo, parmi lesquelles : *Hulda*, *Ghisèle* de César Franck ; *Le Jongleur de Notre-Dame*, *Chérubin*, *Roma*, *Thérèse*, *Don Quichotte*, *Cléopâtre* de Massenet ; *Hélène*, *Déjanire* de Saint-Saëns ; *Béatrice* de Messager ; *La Jacquerie* de Coquard ; *Théodora* de Leroux ; *Renaud d'Arles* de Desjoyaux..., pour n'en citer que quelques-unes. Car, est-il possible de fournir une énumération complète de tous les ouvrages, consacrés ou non, qu'il eut la charge de mettre ou de remettre sur pied musicalement ? Comment donner le détail du formidable travail qu'il assumait et mena à bien, comme en se jouant, au cours de sa brillante carrière ? Nous ferions preuve d'une inconcevable légèreté si nous passions sous silence la besogne d'art magnifique accomplie dans les *Concerts Classiques* par Léon Jehin. Et personne n'a encore perdu le souvenir des magnifiques et féeriques représentations de *Manfred*, du *Songe d'une nuit d'été*, de *Roméo et Juliette*, organisées par Canaple, et auxquelles Léon Jehin apporta un concours si avisé et si précieux. En plus du labeur écrasant que nécessitait la préparation des soirées d'*Opéras* et des séances de *Concerts classiques et modernes*, sans compter les mille et un travaux que l'on réclamait sans cesse de son infatigable bon vouloir, Léon Jehin trouvait le temps d'instrumenter divers opéras avec un savoir, un tact et un talent dignes de louanges — et, aussi, de composer une *Marche Jubilaire*, une *Romance* pour violon, des morceaux ayant pour titre : *Amoroso*, *Souvenirs*, le *Retour du prisonnier*, *Scherzetto*, etc...

Une atmosphère de particulière sympathie entourait Léon Jehin, dont l'aménité et la bonté étaient appréciées de tous. On éprouvait une véritable affection pour ce brave homme, doublé d'un brave artiste, prisonnier de ses admirations pour les Dieux de la Musique, toujours hanté par de nobles, pures et grandioses visions d'art.

Léon Jehin était quelqu'un de très simple, de très sincère — une belle âme d'artiste fier que ne souillait nul calcul mesquin, que ne troublait nulle ambition déplacée.

Nous nous découvrons douloureusement et respectueusement devant le très excellent, très probe et très noble artiste que l'ange de la mort toucha, mardi, de son aile.

Après avoir durement peiné, Léon Jehin va pouvoir enfin se reposer dans ces sphères rayonnantes et sereines où, sous les myrtes et les lauriers, se trouvent réunies en groupes harmonieux les âmes des musiciens auréolés de gloire dont les chefs-d'œuvre furent la consolation et l'enchantement de sa vie.

A. C.

SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES

C'est dans une langue fort correcte et telle qu'on souhaiterait la retrouver chez beaucoup de Français, que M^{me} la baronne Orczy a passé en revue, lundi soir, en présence de S. A. S. le Prince Pierre et devant une assistance nombreuse, quelques-uns des plus célèbres problèmes historiques qui passionnent le monde depuis plusieurs générations. Nous disons : quelques-uns, car il en est beaucoup dont il ne pouvait être question dans l'espace de temps dévolu à l'orateur : on nous permettra toutefois de regretter que l'éminente conférencière, dont les œuvres jouissent d'une grande faveur en Angleterre, n'ait pas fait connaître son opinion sur la question Louis XVII, encore si controversée, malgré les nombreux travaux dont elle a été l'objet.

M^{me} la baronne Orczy a prélué à son exposé par quelques mots sur la littérature historique de pure imagination, littérature fort touffue, mais dont la masse ne se rassasie jamais et qui a fait l'immense succès de Dumas père, de Walter Scott et de tant d'autres romanciers que nous devons placer plus bas dans l'échelle des valeurs. Mais la vogue, de meilleur aloi toutefois, dont jouissent actuellement les biographies romancées de nos hommes célèbres, ne découle-t-elle pas d'une même veine, et n'est-elle pas une preuve de l'intérêt que l'on attache à cette forme, un peu libre d'allures, de l'histoire ?

La distinguée conférencière ne pouvait faillir à la règle qui fait considérer, sinon comme le plus grave, du moins comme le plus troublant des mystères historiques, celui de la véritable personnalité du fameux *Masque de fer*, objet d'études cependant fort sérieuses. Nous pensions, quant à nous, que le procès était vidé depuis les recherches et les conclusions de M. Funck-Brentano. Nous avons appris, de la bouche de M^{me} la baronne Orczy, qu'il n'en était rien et que certains documents anglais et français tendraient à faire adopter une nouvelle hypothèse : à savoir que le prisonnier de Pignerol, de l'île Sainte-Marguerite et de la Bastille, n'était autre que Danger, le valet d'un agent huguenot Roux de Marcilly, chargé de tractations religieuses entre les protestants d'Angleterre et ceux de Hollande et de Suisse.

Mais que n'a-t-on pas écrit à propos du prisonnier légendaire ? Frère jumeau de Louis XIV ou frère naturel du grand Roi, rejeton d'amours doublement coupables, Cromwell ou duc de Beaufort : toutes ces hypothèses sont devenues insoutenables et le point d'interrogation demeure, si l'on n'adopte pas la thèse raisonnable de M. Funck-Brentano.

Intervertissant l'ordre des temps, M^{me} la baronne Orczy a ensuite parlé de la fausse Jeanne d'Arc, dont on connaît parfaitement aujourd'hui les aventures plutôt vulgaires : malgré l'évidence de l'horrible supplice de la place du Vieux-Marché, Jeanne des Armoises put tromper non seulement le peuple, mais encore les frères de l'héroïne et les édiles d'Orléans.

Mais ne nous hâtons pas de sourire de la crédulité populaire à la fin du Moyen âge : l'humanité se résigne difficilement à considérer comme définitive la disparition d'un héros, d'un monarque ou même d'un simple individu dont la mort s'accompagne de circonstances plus ou moins mystérieuses ; ne voyons-nous pas aujourd'hui la curiosité s'éprendre de la question de survivance d'un membre de la malheureuse famille des Romanoff ? Hier encore, ne croyait-on pas, en Angleterre, à la survie de lord Kitchener, longtemps après qu'il eut été englouti dans les flots ?

Un troisième personnage, dont les mémoires du XVIII^e siècle ont abondamment parlé, a été curieusement mis en relief dans la dernière partie de la conférence : il s'agissait de cette énigmatique figure du comte de Saint-Germain, personnage mystérieux, élégant, fastueux, dont les origines, la naissance, les ressources, les éclipses, les réapparitions et la mort même demeurent dans une obscurité impénétrable. M^{me} la baronne Orczy a tracé un portrait fort vivant de cet inventeur d'élixir de longue vie, de ce réparateur (?) de diamants, diplomate marron à ses heures, familier des Grands, qui eut le rare privilège de conserver, sinon une jeunesse, du moins un automne perpétuel : certains, en effet, assuraient en 1760 l'avoir connu, âgé de 50 ans environ, vers 1720, et le revoir semblable à la fin du XVIII^e siècle. D'aucuns le reconnurent, toujours dans sa maturité, pendant la Révolution, puis plus tard sous Louis-Philippe ; d'autres encore prétendirent sous le second Empire, que le charmant aventurier qui avait connu Louis XIV était encore vivant.

L'immense majorité des humains manifestant un amour fervent pour l'inconnu, le mystère et la légende, il est permis, en fin de compte, de se demander si la solution la plus objective des problèmes historiques serait de nature à donner satisfaction à ceux qui ont besoin de cette nourriture intellectuelle si facilement assimilable.

Des applaudissements répétés ont fréquemment interrompu, au cours de son exposé sobre et clair, la conférencière, à qui S. A. S. le Prince Pierre a tenu à présenter Ses félicitations.

**

Le R. P. Pimolé a fait, mercredi soir, une instructive conférence sur les « Cultures de l'Afrique Occidentale Française ». Sa parole imagée, ses nombreuses anecdotes, la précision de son exposé ont toujours le don de charmer son nombreux auditoire.

Parmi les principales cultures qu'il a lui-même observées, le conférencier s'attacha surtout à faire connaître celles du riz, des arachides, du manioc et du cocotier.

Le R. P. Pimolé termina son remarquable exposé par un aperçu général sur les cultures secondaires de l'Afrique Occidentale Française : sorgho, cotonnier.

Cette belle conférence, agrémentée de trois films documentaires, a remporté un brillant et légitime succès.

LA VIE ARTISTIQUE

THÉÂTRE DE MONTE-CARLO

La Vie de Bohème.

Le dimanche 12 février, l'annuelle et inévitable série des opéras italiens, relevant du genre *veriste*, a commencé avec *la Vie de Bohème* — série qui réserve au public l'ineffable et forte joie d'entendre et *Madame Butterfly* et *la Tosca*, et *la Fille du Far-West* et, aussi, ne l'oublions pas, *Turandot*. Comme l'on voit, il manquera bien peu de fleurs au bouquet Puccinien. L'in vraisemblable nombre de représentations, données dans tous les univers connus, des ouvrages de la manière de Puccini, étant l'attestation la plus péremptoire que ces ouvrages sont d'une valeur éclatante, comment la perspective de tant de beautés pourrait-elle laisser, ici, qui que ce soit indifférent ?

Puccini ne brossa pas un tableau musical de la Bohème telle que l'inventa et la célébra Mügger. Etant Italien, il lui était fort difficile, sinon de saisir, du moins de rendre les très particuliers et fantasques raffinements de drôlerie du petit monde follement pittoresque et violemment bizarre qui, voilà pas mal d'années écoulées, emplissait de sa fantaisie, assourdissait de ses cris, ahurissait de ses blagues, le vieux quartier latin. Se rendant compte des impossibilités auxquelles il se heurterait s'il ne bornait pas son ambition, Puccini s'attacha surtout à mettre en notes, souvent plus attendrissantes qu'attendrissantes, les amours de Rodolphe et de Mimi. Et

il n'eut pas tort de s'en tenir à l'anecdote sentimentale, puisque le succès récompensa son heureuse discrétion.

Le maître, que la chance a pris sous sa protection, en artiste renseigné et de souple intelligence, attiré par le train de nouveauté régnant par delà les frontières de son pays, et grandement séduit par l'inspiration Massenet, ne s'est peut-être pas assez mis en garde contre le charme exercé sur lui par le compositeur tant cher à la partie féminine du public français. Sa partition de *la Vie de Bohème*, certes, infiniment aimable, manque de personnalité. Tout en reconnaissant qu'elle est de tendance moderne, d'une forme intéressante, que l'orchestre est amusant, volontiers agrémenté de gentilles trouvailles qu'on chercherait en vain dans l'orchestre déplorablement gros d'un Leoncavallo, par exemple, on est pourtant forcé de s'apercevoir que, pour atteindre à l'effet cherché, il arrive au musicien de procéder par brusques oppositions, par « sauts et gambades ». Sans que la situation l'exige absolument, les cuivres se déchainent et ronflent de façon terrifiante, puis, sans qu'on sache trop pourquoi, l'orchestre s'apaise, ne se permettant plus que de petits bruits et des souffles...

Dans *la Vie de Bohème* les idées franchement originales sont si rares que, malgré soi, pour être sûr de n'en pas oublier une, on est enclin à imiter cet Anglais qui, assistant à la représentation d'une tragédie bourgeoise, faisait un nœud à son mouchoir pour se rappeler un vers qui l'avait frappé.

La musique de Puccini, habilement confectionnée mais très en extériorité, pleine de véhémence, quoique dénuée de divine ivresse, est loin d'être désagréable à entendre ; elle possède des grâces faciles de nature à satisfaire les moins difficiles. De plus, elle a le mérite de n'être pas agressive. Les rappels de motifs prêtent à la trame symphonique quelque semblant de consistance.

Dans *Cavalleria Rusticana*, Mascagni fournit le spécimen typique d'un ouvrage conçu et exécuté selon la formule qui prédomine, actuellement encore, dans la jeune école italienne, où l'on se contente d'illustrer de notes une action réduite à l'essentiel et aussi rapidement traitée que possible. En dépit des critiques plus ou moins fondées que l'on pouvait lui adresser, Mascagni sut s'affirmer Italien, rien qu'Italien. Puccini, lui, était d'esprit plus cosmopolite. Ce qui se passait au dehors l'ayant sans cesse vivement intéressé et impressionné, toujours sa musique se ressent de la hantise exotique. Ce qui démontre qu'il n'est pas si aisé que cela de se soustraire aux influences étrangères — même quand on est né dans la contrée élue des arts dont les échos retentissent et retentissent encore des inspirations chantantes et géniales des Rossini et des Verdi.

M^{lle} Vichnevskaja, à qui était confié le rôle de Mimi, est une très jeune fille, jolie et distinguée, que la peur paralysait comme toute débutante ne connaissant encore du théâtre que ses terreurs. Cependant, cette artiste s'est tirée de l'aventure avec une intelligence et une grâce dignes d'être remarquées.

Elle a murmuré plus qu'elle n'a chanté ; mais ce murmure était charmant, délicatement nuancé et non exempt de sentiment. En réalité, M^{lle} Vichnevskaja produisit une très heureuse impression. On lui fit grande fête. M^{rs} Tom Burke, Cérésol, Billot, Nicolesco, de Mulder et M^{me} Senz se surmenèrent pour interpréter à la satisfaction de tous les divers personnages de l'opéra de Puccini.

M. Victor de Sabata fit figure excellente à la tête de l'orchestre. Les chœurs s'acquittèrent de leur tâche avec une indéniable conscience. Mise en scène vivante et grouillante à souhait. Et les beaux décors de M. Visconti furent généralement admirés.

La Vie de Bohème retrouva à Monte-Carlo, l'étourdissant succès dont elle jouit partout.

A. C.

AU CONCERT CLASSIQUE.

Outre l'attrait d'entendre le pianiste Walter Rummel, (lequel obtint son habituel succès en jouant avec la virtuosité qui lui est si personnelle le *Concerto en Sol mineur* de Mendelssohn et la *Polonaise brillante* (op. 72) de Weber-Liszt) et la belle ouverture de *Manfred* de Schumann et le suave *Enchantement du Vendredi-Saint* de Wagner, il faut convenir que l'exécution de la *Symphonie des « Adieux »* de Haydn constituait l'un des plus notables intérêts de curiosité de la séance. Cette œuvre, où la scolastique se noie dans la grâce, toute en délicatesse et très charmante, se termine ou plutôt expire de la façon la plus originale.

Au cours du dernier morceau, successivement, les musiciens éteignent la lumière de leurs pupitres et dis-

paraissent. Si bien qu'à la fin, il ne reste plus, pour jouer la symphonie, qu'un premier et un second violon... A leur tour, ces ultimes instrumentistes s'évanouissent... Le chef d'orchestre, entouré de nuit, demeure seul, le bâton inoccupé à la main.

Et s'il n'en reste qu'un ce sera celui-là.

Le public, légèrement surpris de voir se terminer une Symphonie de manière si peu usitée, n'en a pas moins goûté l'ironique saveur de la protestation sonore que crut devoir élever, autrefois, Haydn contre l'obligation jadis imposée aux musiciens de l'orchestre de rester loin de leurs familles plus tard qu'à l'ordinaire.

Ce genre de pétition peu banal est, assurément, amusant. Haydn, en l'employant, a réussi à mettre de son côté les rieurs de son époque et, aussi, constatons-le, les rieurs de notre temps, car les auditeurs, qui se pressaient au *Concert Classique* du mercredi 8 février, se divertirent fort de l'invention spirituelle du vénérable père de la Symphonie.

Tout de même, à présent que les raisons qui poussèrent Haydn à perpétrer sa plaisanterie n'existent plus, il doit être assez dur pour un batteur de mesures, ayant conscience de sa valeur, de se voir ainsi, publiquement, lâché par les exécutants placés sous son autorité. Avoir à ses côtés et devant soi une nombreuse phalange d'artistes et, subitement, ne plus avoir personne... Comme le Cid, être obligé de cesser le combat faute de combattants... Après avoir été sur le pavois, en pleine lumière, en être réduit à disparaître, sans tambours ni trompettes, comme le plus vulgaire des fantômes... C'est là de la cruauté... Nous devons à la vérité de reconnaître que M. Scotto subit l'épreuve avec une parfaite bonne grâce.

Le public ne lui ménagea pas ses applaudissements, récompensant ainsi la stoïque résignation dont il fournit une preuve manifeste.

A. C.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco (Principauté), soussigné, le vingt janvier mil neuf cent vingt-huit, dont une expédition a été transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco, le vingt-six janvier mil neuf cent vingt-huit, volume 218, numéro 20 ;

M. Stratford Dowker AIRD JOLLY, propriétaire, demeurant à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), 64, boulevard d'Italie, Villa Aurora ;

A vendu à :

M. Alfred TENNYSON, sans profession, demeurant à Monte-Carlo, 64, boulevard d'Italie, Villa Aurora ;

Un appartement formant la presque totalité du rez-de-chaussée par rapport au boulevard d'Italie, d'un immeuble connu sous le nom de *Villa Aurora*, sis à Monaco, quartier de Monte-Carlo, boulevard d'Italie, n° 64, élevé de deux étages sur rez-de-chaussée et de deux étages en contre-bas du boulevard d'Italie, le tout cadastré sous partie du n° 220 de la section E, et confrontant : au nord, le boulevard d'Italie ; au midi et à l'est, la Compagnie des Chemins de fer P.-L.-M. ; et à l'ouest, M. Everett ;

Et le cinquième indivis du terrain sur lequel repose l'ensemble des constructions proprement dites formant la Villa Aurora ;

En ce terrain n'étant pas compris le jardin de la villa et le terrain formant l'espace autour de la maison vendue à M^{me} Edwards.

Cette vente a eu lieu moyennant le prix principal de trois cent mille francs, ci 300.000 fr.

Pour l'exécution du dit contrat, domicile a été élu, par les parties, en l'étude de M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur le dit immeuble des inscriptions d'hypothèques légales, de requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois à compter de ce jour, sous peine de déchéance.

Une expédition transcrite du dit contrat a été déposée, ce jour, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco.

Monaco, le 16 février 1928.

Cession de Fonds de Commerce

(Première Insertion)

Suivant acte sous signatures privées, en date à Monaco du 10 novembre 1927, enregistré à Monaco le 16 novembre suivant, folio 12 verso, case 5, au droit provisoire de un franc ;

M. Francis-Emilien-Hippolyte SILVESTRE, hôtelier, demeurant à Monaco, rue Florestine, n° 7, a cédé à M. Joseph CELLARIO, commerçant, demeurant à Monte-Carlo, Castel Florence, le fonds de commerce d'Hôtel-Restaurant, exploité sous l'enseigne de *Hôtel Central*, dans un immeuble sis à Monaco, rue Florestine, n° 7.

Les créanciers de M. Silvestre, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la présente cession au domicile, élu à cet effet, à Monaco, au siège du fonds vendu, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la seconde insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 16 février 1928.

Cession de Fonds de Commerce

(Premier Avis)

Suivant acte sous seings privés, en date du 1^{er} février 1928, M. Albert BLANC, boulanger à Monaco, a cédé à M. Charles LEHALLEUR le fonds de commerce de boulangerie et pâtisserie sis à Monaco, 9, rue Saige.

Les créanciers de M. Blanc sont invités à faire opposition, au domicile élu par les parties, en l'étude de M^e Vialon, huissier à Monaco, au plus tard dans les dix jours après l'insertion qui fera suite à la présente, sous peine de déchéance.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

Adjudication de Fonds de Commerce

(Deuxième Insertion.)

Aux termes d'un procès-verbal dressé par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-cinq janvier mil neuf cent vingt-huit, suivi d'une déclaration de command, dressée par le même notaire, le lendemain (vingt-six janvier mil neuf cent vingt-huit), enregistrés ;

M. Louis-Octave COLOZIER, rentier, demeurant Villa Trotty, à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), s'est rendu adjudicataire du fonds de commerce de restaurant et chambres meublées, dénommé *Hôtel-Restaurant de la Réserve*, exploité, par M^{me} Laura BRAMBILLA, hôtelière, veuve, en premières noces, non remariée, de M. Alberto ALBERTINI, dans un immeuble boulevard des Bas-Moulins, à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), appartenant à M. Paul Muggetti.

Les créanciers de M^{me} veuve Albertini sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite adjudication, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le seize février mil neuf cent vingt-huit.

(Signé :) ALEX. EYMIN.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

Adjudication de Fonds de Commerce

(Deuxième Insertion.)

Aux termes d'un procès-verbal dressé par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le trente et un janvier mil neuf cent vingt-huit, enregistré, M^{me} Madeleine CARPINELLI, veuve

de M. Jean MAGNANO, demeurant à Monaco, s'est rendue adjudicataire du fonds de commerce de buvette, épicerie et comestibles, précédemment exploité par M. Léon MOURE et M^{me} Valentine-Hélène-Emilie CHAUBET, son épouse, dans des locaux situés n° 16, rue Comte-Félix-Gastaldi, à Monaco-Ville, appartenant aux hoirs Abel.

Les créanciers de M. et M^{me} Moure-Chaubet sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite adjudication, au domicile à cet effet élu à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le seize février mil neuf cent vingt-huit.

(Signé :) ALEX. EYMIN.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion.)

Suivant acte reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-huit janvier mil neuf cent vingt-huit, enregistré, M. Paul-Auguste COINON, demeurant et domicilié boulevard Albert 1^{er}, à Monaco-Condamine, a acquis, pour le compte de la communauté de biens réduite aux acquêts existant entre lui et M^{me} Joséphine DAUBOURG, son épouse, de M^{me} Joséphine-Clarisse MALMAISON, veuve de M. Dauphin-Alfred GOULÉ, commerçante, demeurant n° 14, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo, le fonds de commerce de Hautes Nouveautés pour dames avec atelier de confection et rayon de parfumerie, qu'elle exploitait, sous l'enseigne *A la Paix*, dans des locaux dépendant d'une maison dénommée maison Menesini, sise n° 14, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo.

Les créanciers de M^{me} veuve Goulé, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le seize février mil neuf cent vingt-huit.

(Signé :) ALEX. EYMIN.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

Acquisition de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion.)

Suivant acte reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le deux février mil neuf cent vingt-huit, enregistré, M. Emile-Louis-Alexis BLANCHER, pharmacien de première classe, diplômé de l'Université de Paris, demeurant et domicilié place Saint-Roch, à Menton (Alpes-Maritimes), a acquis le fonds de commerce de pharmacie connu sous la dénomination de *Grande Pharmacie Cosmopolite*, précédemment exploité par M. Herbert-Léonard HASTINGS, n° 27, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), dans un immeuble appelé villa Le Radium, appartenant à M. Alfred-Arthur Roberts.

Les créanciers de M. Hastings, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le seize février mil neuf cent vingt-huit.

(Signé :) ALEX. EYMIN.

Cession de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date du 12 janvier 1928, enregistré, M^{me} ROBUFFO Assunta, épouse CIARLO, demeurant à Monte-Carlo, 1, rue des Violettes, a vendu à M. TIRABOSCHI Ange, le fonds de commerce de café, dénommé *Bar François*, qu'elle exploitait à l'adresse sus-indiquée.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les délais légaux, entre les mains de l'acquéreur, au fonds vendu.

Etude de M^e Gabriel VIALON,
Huissier près la Cour d'Appel de Monaco,
7, place d'Armes.

VENTE

Jeudi 16 février 1928 et jours suivants, à 14 heures, à la salle des ventes Cursi, avenue Crovetto frères; il sera procédé, par l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de divers vins de Champagne, Moulin à Vent, Châteauneuf-du-Pape, Beaune, Médoc, Barsac, Saumur, Porto, etc.

Au comptant, 5 % en sus des enchères.

L'Huissier : G. VIALON.

Etude de M^e Charles SOCCAL,
Huissier près la Cour d'Appel de Monaco,
3, avenue de la Gare.

VENTE

Le vendredi dix-sept février 1928, à quatorze heures, et jours suivants, dans la Galerie d'Expositions d'Art et de Ventes Publiques de Monaco, à Monte-Carlo, il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques d'un très beau mobilier moderne, comprenant : salon, salle à manger, chambre à coucher, mobilier de bureau, tableaux, argenterie, vaisselle, verrerie, lustres, rideaux et un superbe piano Erard.

Au comptant, 5 ou 17 % en sus.

L'Huissier : CH. SOCCAL.

Exposition : Jeudi 16 février, de 10 à 12 heures et de 14 à 18 heures.

Etude de M^e Charles SOCCAL,
Huissier près la Cour d'Appel de Monaco,
3, avenue de la Gare.

VENTE

Le vendredi dix-sept février 1928, à quatorze heures, et jours suivants, dans la Galerie d'Expositions d'Art et de Ventes Publiques de Monaco, à Monte-Carlo, il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de meubles et objets mobiliers tels que : console empire, table à jeux, tableaux, garniture de foyer, argenterie, service à thé et à café, tapis, plateaux, sabres orientaux, objets d'art, etc.

Au comptant, 5 ou 17 % en sus.

L'Huissier : CH. SOCCAL.

Exposition : Jeudi 16 février, de 10 à 12 heures et de 14 à 18 heures.

CRÉDIT MOBILIER DE MONACO

VENTE

L'Administration du Crédit Mobilier a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, le

Mercredi 29 Février 1928,

de 10 h. à midi et de 14 h. à 17 h., dans sa salle des ventes du Crédit Mobilier, 15, avenue des Fleurs, à Monte-Carlo, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant la deuxième quinzaine de mars 1927, non dégagés ou renouvelés, consistant en : bijoux, brillants, perles, pierres précieuses, montres, argenterie et objets divers.

Société Immobilière Anonyme Moneghetti
au Capital de cent mille francs

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les Actionnaires de la Société Immobilière Anonyme Moneghetti sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire pour le six mars prochain, à 18 heures, à l'adresse suivante : Immeuble Orphelinat Otto, boulevard de Belgique.

ORDRE DU JOUR :

Emission d'obligations.

Le Conseil d'Administration.

Le Cachet de Paris

Le numéro : 6 francs.

Tarif des abonnements. — 10 numéros par an, avec un patron découpé par numéro et les hors texte en couleurs : France 50 fr. — Etranger 60 fr. — Recommandation, 15 fr. en supplément. Chèque postal c. c. Paris 22-32. — Gaudet et Métairie, Éditeurs, 28, rue Bergère, Paris.

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 7 mars 1927. Dix Actions de la Société Immobilière du Park-Palace portant les numéros 1609 à 1613 inclus et 1624 à 1628 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 15 avril 1927. Sept Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 28961, 28962, 33712, 38950, 38951, 55089, 58961.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 20 juillet 1927. Cinquante Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 301649, 302333, 303098 à 303100, 303135, 303177, 306444, 308039, 311431, 312545, 312781, 313271 à 313273, 313405, 313610 à 313612, 315547, 316276, 317657, 319429, 319970, 321170 à 321173, 321194 à 321198, 321727, 329238, 334333, 334334, 335791, 335836, 336428, 337410, 337486, 339554, 339691, 343003, 343004, 346565, 347068, 348620, 348631.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 20 juillet 1927. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 18689.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 17 août 1927. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 15559, 28605 et 28741.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 16 novembre 1927. Un livret de petit dépôt nominatif de la Banca Commerciale Italiana (France), portant le numéro 991.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 16 novembre 1927. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 496.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 17 décembre 1927. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 345816.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 17 décembre 1927. Un livret de petit dépôt nominatif de la Banca Commerciale Italiana (France), portant le numéro 208.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 15 avril 1927. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38949.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 8 juin 1927. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 22566.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 20 juillet 1927. Cinquante Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 2071, 2905, 3136 à 3139, 20154, 22556, 26087, 29075, 34215, 39130, 4320 à 43202, 43523 à 43528, 46639, 46640, 49841, 50421, 50422, 50954 à 50956, 53011, 53225, 53882, 56337, 58339, 59190, 62172 à 62174, 62835 à 62839, 62857, 62858, 63542, 84287, 85350, 87924 et 87925.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 12 décembre 1927. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 17043.

Titres frappés de déchéance

Néant.

Le Gérant : LOUIS AUREGLIA.

Imprimerie de Monacc. — 1928.